

Membres à part entière de la communauté éducative, les parents participent aux conseils de classe par leurs délégués chargés de les représenter.

Dirigé par le chef d'établissement ou son adjoint, le conseil de classe se réunit chaque fin de trimestre pour dresser le bilan de chacun des élèves de la classe. Il examine les questions pédagogiques intéressant la vie de la classe, notamment les modalités d'organisation du travail personnel des élèves.

A l'approche du conseil de la classe de votre enfant, vous trouverez en pièce jointe un questionnaire à compléter pour nous aider dans notre tâche de représentation des parents. Commun aux deux associations de parents d'élèves FCPE et LPE, vous pouvez l'adresser au parent-délégué de votre choix dont les coordonnées figurent sur le document.